



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf le 04 mars, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Nombre de votants : 19 dont 3 procurations.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2019

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. – BURET F. – ASSELIN J-C– PLOTTON C – DELAS J-P. -
VIEILHOMME B. – PROUX S. - FERREIRA F. – HALL S. – PELLETIER I. – RADZIETA A. –
DA SILVA A. – SOUESME F. – ROLLION F. – PINÇON M. – GASNIER G.

ABSENTS EXCUSES : MM. MOTTEREAU V. (procuration à BURET F.) – THENOT J.
(procuration à PLOTTON C.) – VITALEC R. (procuration à DELAS JP.).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Gaëlle Gasnier a été élue secrétaire de séance.

I.-P.V. DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019

Le Procès-Verbal est adopté à la majorité par 18 voix pour et 1 abstention.

II.- PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG TRANCHE CONDITIONNELE N°2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019

Monsieur le Maire rappelle le projet structurant de requalification du centre ancien de la Commune de Saint-Benoit-sur-Loire, entamé en 2016 (partie nord du village) et poursuivie en 2018 (entrées du village).

La particularité de cette requalification du centre est d'associer le patrimoine existant de la Commune avec la promotion des circulations douces à l'intérieur du village, assurant ainsi la continuité du maillage piéton-cycles existant, et la création d'espaces publics qualitatifs plus propices à l'arrêt à proximité des édifices remarquables.

Ces aménagements s'articulent, enfin, avec les travaux du futur centre d'interprétation intercommunal l'art roman et de la vie des bénédictins qui devrait ouvrir à la fin du 1^{er} semestre de cette année.

La troisième grande étape, programmée en 2019 sous réserve de financement, concerne la partie sud du Bourg (Tranche conditionnelle 2 du marché alloti) :

- L'aménagement du cheminement Célestin Chateignier (communément appelé avenue Célestin Chateignier) : liaison douce entre le futur centre d'interprétation intercommunal et l'Abbaye de Fleury.

- La partie sud de la Place du Martroi : parvis du futur Centre d'interprétation intercommunal.

Le coût prévisionnel de cet investissement s'élève à 426 668.75 € HT décomposé comme suit :

- Place du Martroi (option non retenue) : 221 923.47 €
- Avenue Célestin Chateignier (option n°2 retenue) : : 166 268.56€
- Missions annexes (OPC, MDO, SPS): 38 476.72 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR 2019 et propose :

- D'adopter le projet mentionné, pour un montant prévisionnel HT de 426 668.75 €, d'affermir la Tranche Conditionnelle 2 (TC 2) et d'y retenir l'option n°2 conformément au choix du Conseil Municipal en date du 18 mai 2016 ;
- De solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % de son coût prévisionnel.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2334-32 et suivants, et R 2334-19 et suivants du CGCT,

Vu l'opération globale de travaux validée par l'assemblée le 19/01/2016,

Vu la délibération en date du 18 mai 2016, actant le choix des entreprises pour l'aménagement complet du Centre Bourg,

Vu les catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOPTE** le projet de travaux pour un montant de 426 668.75 € HT ;
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel HT suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	388 192.03	D.E.T. R (35 %)	149 334.00
Maîtrise d'œuvre	32 320.72	Région (17.7 %)	75 526.89
OPC	4 000.00	Département (14.2 %)	60 417.00
SPS	2 156.00		
		Autofinancement (33.1%)	141 390.86
Total	426 668.75 €	Total	426 668.75 €

La Taxe à la Valeur ajoutée (TVA) de l'opération (20 %) est de 85 333,65 € et est également à la charge de la commune.

- **SOLLICITE** une subvention de 149 334 € au titre de la DETR 2019, soit 35 % du montant du projet et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

III - PROGRAMME DE TRAVAUX 2019
VALORISATION DU CENTRE BOURG ET DE SES PONTS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019

Monsieur le Maire rappelle le projet de valorisation du centre Bourg et des ponts de Saint-Benoît-sur-Loire

Dans la continuité de la requalification des espaces publics du centre bourg, cette valorisation s'appuie sur le passé médiéval du village (rayonnement de l'Abbaye) et vise à mettre le cœur de village au centre de l'action publique locale par un marquage qualitatif des entrées du bourg (matérialisées par des ouvrages d'art) et une identité cohérente, attractive et dynamique de la place du village.

Un programme de travaux sur deux phases distinctes est présenté (les ponts situés sur la RD 60 nécessitant un traitement particulier) :

- Aménagement du cœur de village (Place du Martroí, Place de l'université et parvis de la Mairie) et des ponts sur voies communales pour un montant prévisionnel de 99 134,40 € HT.
- Aménagement des portes d'entrée du villages et ponts sur Route Départementales pour un montant prévisionnel de 158 730.63 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR pour l'année 2019.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L.2334-32 et suivants, et R 2334-19 et suivants du CGCT,
Vu l'accord des service départementaux des routes et des ouvrages d'art,
Vu les catégories d'opérations éligibles au titre de la DETR,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le projet de travaux de Valorisation du Centre Bourg et de ses Ponts pour un montant estimé à 257 865,03 € HT ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel HT suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Aménagement Ponts RD 60	141 573.30	D.E.T. R (35 %)	90 252.00
Mobilier urbain et Fleurissement	88 304.00	Département (31,4 %)	80 866.15
Maîtrise d'oeuvre	22 987.73		
Frais annexes	5 000.00		
		Autofinancement (33.6%)	86 746.88
Total	257 865.03 €	Total	257 865.03

La Taxe à la Valeur ajoutée (TVA) de l'opération (20 %) est de 51 573.01 € et est également à la charge de la commune.

- **SOLLICITE** une subvention de 90 252.00 € au titre de la DETR 2019, soit 35 % du montant du projet et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

IV - TRAVAUX RD 60-AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modifications du dossier de marché de sécurisation de la RD60, suite aux avis de l'Architecte des ABF et du service des routes départementales : En effet, les travaux du pont Saint-Clément ont été modifiés et repoussés à une date ultérieure afin de tenir compte d'un aménagement global de valorisation des ponts de la commune.

A cet effet, des avenants sur les lots 1 et 2 sont proposés :

- **Lot 1 VRD :**

Montant initial des Travaux :	41 933,56 € HT
Moins-value Pont de Saint-Clément :	11 126.02 € HT
Nouveau montant du marché :	30 807.54 € HT
- **Lot 2 Signalétique :**

Montant initial des Travaux :	10 454.00 € HT
Moins-value Pont de Saint-Clément :	3 060.00 € HT
Nouveau montant du marché :	7 394.00 € HT

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les marchés initiaux notifiés le 12 novembre 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les avenants proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**V - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
FONDS DEPARTEMENTAL 2019 D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL
AUX COMMUNES**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée d'une demande du Président du Comité des Fêtes souhaitant animer en extérieur « la fête des feux de la St Jean » organisée le 29 juin prochain. Une soirée spectacle est proposée par l'Association Loirétaine 'Mille et une Fêtes' comprenant un tour de chant, des sketches et un concert bal de musique cajun, moyennant une prestation de 2 600 € (hors frais de restauration).

A ce titre, Monsieur le 1^{er} adjoint propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** un avis favorable à cette animation ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes au taux le plus élevé possible ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Coût TTC 2 600.00 €		
Subvention Conseil Départemental	50 % de la dépense subventionnable	1 300.00 €
Autofinancement Commune	50 %	1 300.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 04 mars 2019.

**Le Maire
Gilles BURGEVIN**